

**Préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel
d'ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur
Session 2023**

1/OBJECTIF DE LA PRÉPARATION ORALE

La préparation à l'épreuve orale unique d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de cette épreuve, en tenant compte des attentes des jurys.

2/ CONTENU ET PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Une préparation à l'épreuve orale sera organisée sur deux journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé à Lognes (77185).

Ces deux journées de présentiel sont axées sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail de groupe, sous-groupe, individuel).

Les candidats sont invités à se rendre à la formation avec un projet de leur présentation de 5 minutes portant sur les différentes étapes de leur parcours professionnel.

3/ AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plateforme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée d'un module qui aidera le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettra de travailler à la constitution de son propre dossier.

4/ INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- visée par le supérieur hiérarchique
- une fois visée, il convient de la transmettre à **votre animateur ou correspondant de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.**

Toute demande d'inscription qui parviendra après

Jedi 30 juin 2022
ne sera pas prise en compte



Une fois l'inscription à la préparation validée par la SDRF, le candidat recevra une convocation.

5/OBLIGATIONS D'ASSIDUITÉ

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- suivre la formation en présentiel ;
 - se présenter à l'examen professionnel visé.
- ★ L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel préparé.
- ★ Pour toute information sur les modalités d'inscription, sur les calendriers et sur les conditions d'admission à concourir vous pouvez consulter le site internet du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute>